



Région
Hauts-de-France

Réservé au guichet unique

Date de réception de la demande :

Dossier de demande d' Aide Régionale

« PERTE DE POTENTIEL FOURRAGER
DUE A LA SECHERESSE DE 2018
DES ELEVEURS DE L' AISNE »

**Dossier à renvoyer avant le 31 mai 2019 accompagné
d'un Rib à :**

Chambre d'agriculture de l'Aisne

Guichet unique « aide sécheresse 2018 »

1 Rue René Blondelle,

02007 LAON

Tel : 03 23 22 50 50

Engagement et visas

Je soussigné (nom et prénom) : _____

· Demande à bénéficier d'une aide au titre du dispositif régional « PERTE DE POTENTIEL FOURRAGER DUE A LA SECHERESSE DE 2018 DES ELEVEURS DE L' AISNE ET DE L' OISE »

· **Atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire,
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales,
- que mon entreprise ne fait l'objet d'aucune procédure collective (liquidation, sauvegarde ou Redressement judiciaire sans plan approuvé par le tribunal),
- que ma production de fourrages a été fortement impactée lors de la sécheresse de 2018,
- que le bilan fourrager de mon exploitation est déficitaire de plus de 10% et m'a conduit à reconstituer mes stocks d'aliments avec des achats supplémentaires.

· **M'engage à :**

- autoriser mon (mes) établissement(s) de crédit, mon centre comptable et la Chambre d'agriculture à communiquer à la Région Hauts-de-France et au guichet unique, tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle de mon dossier,
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,

Fait à _____, le : _____

Nom et fonction du signataire (représentant légal) :

Signature du demandeur :

· La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40 s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant au Conseil Régional Hauts-de-France

· L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE REGIONALE

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne **aux aides de minimis** dans le secteur de l'agriculture

Je déclare :

A) détenir 20% du chiffre d'affaires dédié à l'activité d'élevage (dernière clôture comptable disponible)

Chiffre d'affaires élevage (voir définition)	€(A)
Chiffre d'affaires total (voir définition)	€ (B)
Ratio (A/B x 100)	%

Fournir l'attestation établie par votre AGC exprimant ce ratio :

CA animal / CA total = (ventes + variations des stocks et achat non déduits des produits + primes couplées (ABL, ABA, AO, ...))/(produit brut global (y compris variations des stocks et achat non déduits des produits + primes couplées (ABL, ABA, AO, ...)) - les autres produits (produits financiers, DPB, indemnités et subvention et divers)).

B) DEPENSES

- **Ne pas avoir vendu ou ne pas vendre de fourrages ou co-produits dans la période du 1er juillet 2018 au 15 avril 2019**
- **Ne déclarer sur la présente demande que les achats complémentaires à mes achats habituels**
- **avoir eu recours à un achat de fourrages et co-produits pour rétablir mon potentiel de production (élevage) comme présenté ci-dessous :**

Type d'aliments	Rappel Coûts plafonds ou coûts moyens	Date des factures (*) et noms des fournisseurs	Quantité en Tonne (uniquement la part supplémentaire 2018)	Montant total HT payé	Réservé guichet Unique vérification et correction du montant application plafond par type de dépenses
Foin sur pied	35 €/t Brut				
Foin bottelé	120 €/t Brut				
Foin de luzerne sur pied	50 €/t Brut				
Foin de luzerne bottelé	130 €/t Brut				
Foin d'enrubannage pressé -filmé	140 €/t MS				
Paille en andain	25 €/t Brut				
Paille pressée	40 €/t Brut				
Paille pressée - remisée	80 €/t Brut				
Drèches brasserie	35 €/t Brut				
Pulpe betteraves	28% MS 40€/t Brut				
Pulpe betteraves déshydratée	200 €/Brut				

Céréales (maïs grain, blé, orge, avoine, triticale, ...)	190 €/t Brut				
Autres aliments humides					
Autres aliments liquides					
Autres aliments solides					
Bouchons de luzerne	200€/t Brut				
Maïs ensilage sur pied	100 €/t MS ou 32€/t Brut				
Maïs ensilage rendu	100 €/t MS				
Sorgho ensilage					
Total des dépenses déclarées payées faisant l'objet de la demande d'aide				€	€

* Période d'éligibilité des livraisons du 1er juillet 2018 au 31 janvier 2019

Je fournis à la présente demande les pièces obligatoires suivantes :

- Le document comptable permettant le calcul du ratio (fourni par votre AGC) ;
- Le bilan fourrager : voir modèle joint dans la notice (seuil de déficit fourrager de 10% minimum)
- les bons de livraisons / La ou les factures certifiées acquittées par le vendeur dans la période du 1er juillet 2018 et 31 janvier 2019 inclus
- Un RIB en format IBAN
-

Date : _____ **Nom et fonction du signataire :** _____

Signature

Réservé au guichet unique

Signature du guichet unique validant le calcul de l'aide

Eligibilité de la demande :

Oui/non

Date :

Bilan fourrager présentant un déficit de 10 %

Oui/non

nom et fonction du signataire

Signature :

NOTICE POUR INFORMATION

A – Eligibilité

Le document type sera fourni par l'AGC habituelle qui devra préciser le ratio et démontrer que 20 % du chiffre d'affaires est dédié à l'activité d'élevage (dernière clôture comptable disponible) sur les filières : bovins, ovins, caprins, équins (élevage).

JA (jeune agriculteur)= installé depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'aide.

Le plancher d'aide régionale est de 500 € quelque soit le demandeur.

Le plafond d'aide régionale est de 3 000 €.

Pour la forme sociétaire « GAEC », le plafond d'aide régionale est de 6 000 €.

SOUS RESERVE DU DE MINIMIS (attestation à compléter ci après)

B – Listes des dépenses éligibles

Seule la liste suivante est éligible :

- Fourrage grossier,
- Céréales (par exemple : blé, orge, maïs, sorgho, avoine) sous toutes formes (par exemple : grain entier, aplati, brisures, ensilage)
- Coproduits issus de productions d'agro-industries locales : drèches de brasseries ou de distilleries, pulpes de betteraves, aliments, bouchons de luzerne.

A fournir dans le dossier par le fournisseur, la composition de cet aliment

Le coût plafond appliqué sera celui du composant majoritaire de cet aliment.

C – Modèle du bilan fourrager

(si vous disposez d'un bilan fourrager complet, merci de reporter les informations dans le modèle ci-dessous)

BILAN FOURRAGER SIMPLIFIE - 2018

BESOINS FOURRAGERS (1)

A. Besoins hivernaux bovins pour la période du 15/10/2018 au 15/04/2019

Nombre d'UGB bovins moyen sur l'exploitation (contacter votre service identification pour connaître vos UGB moyens annuels) :X 2,5 tonnes MS/UGB=

.....tonnes Matières Sèches (A)

B. Besoins hivernaux ovins, caprins et équins pour la période du 15/10/2018 au 15/04/2019

Nombre de reproducteurs ovins et caprins.....X 0,15 X 2,5 tonnes MS/UGB =

Nombre d'étalons et jumentsX 2,5 tonnes MS =

.....tonnes Matières Sèches (B)

C. Besoins en maïs pour alimenter les animaux sur la période du 15/04/2019 au 15/10/2019

.....tonnes Matières Sèches (C)

BESOINS FOURRAGERS TOTAUX : A + B + C =tonnes MS (1)

STOCKS FOURRAGERS AU 15/10/2018 (2) et (3)

(Fourrages récoltés avant achats exceptionnels 2018)

Foin : Tonnage brut : X 0,85 =tonnes MS

Regain : Tonnage brut : X 0,85 =tonnes MS

Enrubannage : Tonnage brut : X 0,55 =tonnes MS

Ensilage d'herbe : Volume :m3 X 0,190 =tonnes MS

Ensilage de maïs : Volume :m3 X 0,190 =tonnes MS

STOCKS FOURRAGERS TOTAUX : =tonnes MS (2)

FOURRAGES ET COPRODUITS ACHETES (noter ici ce que vous avez rentré en fourrages et coproduits correspondant à vos achats habituels) =tonnes MS (3)

Calcul du déficit fourrager :

(Besoins 1)tonnes MS – (Stocks 2+3)tonnes MS =tonnes MS (4)

Déficit en pourcentage: Déficit (4) ÷ Besoins (1) X 100 =%

Réservé au guichet unique

Conclusion sur le bilan fourrager déficitaire d'au moins 10% : oui/non

Montant de dépenses éligibles : €

Montant d'aide proposé : €

FICHE n°6. AIDES DE MINIMIS OBTENUES

En cas de besoin, contacter votre comptable pour remplir au mieux cette partie

Veuillez utiliser le modèle ci-après

Pour instruire les dossiers au titre du régime d'aides DE MINIMIS, la Région doit s'assurer que les futurs bénéficiaires n'ont pas atteint les plafonds d'aides perçues au titre du DE MINIMIS.

La réglementation indique que ce plafond, cumulé sur une période de 3 exercices fiscaux, est de :

- 200 000 € pour les activités non agricoles (par exemple : transformation, commercialisation de produits et services),
- 20 000 € pour les activités de production agricole,
- 200 000 € pour le cumul des deux types d'activités.

Cette pièce est indispensable à l'instruction du dossier de demande de subvention.

Monsieur Le Président du Conseil Régional Hauts-de-France

Direction de l'Agriculture

Hôtel de Région

151 Boulevard du Président Hoover

59555 Lille cedex

Objet: Attestation sur l'honneur concernant l'obtention de subvention au titre du DE MINIMIS

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Né(e) à _____

Le / /

atteste sur l'honneur que la structure :

dont je suis : le représentant légal,
 un des représentants légaux,

n'a bénéficié d'aucune aide publique au titre du DE MINIMIS *sur mon exploitation agricole* au cours de ces trois dernières années,

déclare la perception, au cours de ces trois dernières années, des aides publiques ci-dessous au titre du DE MINIMIS :

Nom de l'aide	Date	Montant
<i>Aides liées à une activité de production agricole au titre des règlements UE n°1408/2013 ou CE 1535/2007</i>		
<i>Aides liées à une activité non agricole (dont : transformation, commercialisation de produits et services) au titre des règlements UE n°1407/2013 ou CE n° 1998/2006 *</i>		

A _____, le / /

Signature :

Signature : Nom, Prénom et qualité de la personne habilité à engager l'entreprise.

Date :

Cachet de l'entreprise

LISTE DES COMMUNES ELIGIBLES

Zone sinistrée : Communes d'Abbécourt, Achery, Acy, Agnicourt-et-Séchelles, Aguilcourt, Aisonville-et-Bernoville, Aizelles, Aizy-Jouy, Alaincourt, Allemant, Ambleny, Ambrief, Amifontaine, Amigny-Rouy, Ancienville, Andelain, Anguilcourt-le-Sart, Anizy-le-Château, Annois, Any-Martin-Rieux, Archon, Arcy-Sainte-Restitue, Armentières-sur-Ourcq, Arrancy, Artemps, Assis-sur-Serre, Athies-sous-Laon, Aubenton, Aubigny-en-Laonnois, Audignicourt, Audigny, Augy, Aulnois-sous-Laon, Autremencourt, Autreville, Azy-sur-Marne, Bagneux, Bancigny, Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Barenton-sur-Serre, Barisis-aux-Bois, Barzy-sur-Marne, Bassoles-Aulers, Bazoches-sur-Vesles, Beaumé, Beaurieux, Beautor, Belleau, Belleu, Benay, Berlancourt, Berlise, Bernot, Berny-Rivière, Berrieux, Berry-au-Bac, Bertaucourt-Epourdon, Berthenicourt, Bertricourt, Berzy-le-Sec, Besmé, Besmont, Besny-et-Loizy, Beugneux, Beuvarde, Bézu-le-Guéry, Bézu-Saint-Germain, Bichancourt, Bieuxy, Bièvres, Billy-sur-Aisne, Billy-sur-Ourcq, Blanzy-lès-Fismes, Blérancourt, Blesmes, Bois-lès-Pargny, Boncourt, Bonneil, Bonnesvalyn, Bosmont-sur-Serre, Bouconville-Vauclair, Bouffignereux, Bouresches, Bourg-et-Comin, Bourguignon-sous-Coucy, Bourguignon-sous-Montbavin, Braine, Brancourt-en-Laonnois, Brasles, Braye, Braye-en-Laonnois, Braye-en-Thiérache, Brécy, Brenelle, Breny, Brie, Brissay-Choigny, Brissy-Hamégi-court, Brumetz, Brunehamel, Bruyères-et-Montbérault, Bruyères-sur-Fère, Bruys, Bucilly, Bucy-le-Long, Bucy-lès-Cerny, Bucy-lès-Pierrepoint, Burelles, Bussiares, Buzancy, Camelin, Castres, Caumont, Celles-lès-Condé, Celles-sur-Aisne, Cerizy, Cerny-en-Laonnois, Cerny-lès-Bucy, Cerseuil, Cessières, Chacrise, Chaillevois, Chalandry, Chambry, Chamouille, Champs, Chaourse, Charly-sur-Marne, Charmes, Chartèves, Chassemy, Château-Thierry, Châtillon-lès-Sons, Châtillon-sur-Oise, Chaudardes, Chaudun, Chauny, Chavignon, Chavigny, Chavonne, Chérêt, Chermizy-Ailles, Chéry-Chartreuve, Chéry-lès-Pouilly, Chéry-lès-Rozoy, Chevennes, Chevregny, Chevresis-Monceau, Chézy-en-Orxois, Chézy-sur-Marne, Chierry, Chivres-en-Laonnois, Chivres-Val, Chivy-lès-Etouvelles, Chouy, Cierges, Cilly, Ciry-Salsogne, Clacy-et-Thierret, Clamecy, Clastres, Clermont-les-Fermes, Cœuvres-et-Valsery, Coincy, Coingt, Colligis-Crandelain, Colonfay, Concevrex, Condé-en-

Brie, Condé-sur-Aisne, Condé-sur-Suippe, Condren, Connigis, Contescourt, Corbeny, Corcy, Coucy-la-Ville, Coucy-le-Château-Auffrique, Coucy-lès-Eppes, Coulonges-Cohan, Coupru, Courbes, Courboin, Courcelles-sur-Vesle, Courchamps, Courmelles, Courmont, Courtemont-Varennes, Courtriy-et-Fussigny, Couvrelles, Couvron-et-Aumencourt, Coyolles, Cramaille, Craonne, Craonnelle, Crécy-au-Mont, Crécy-sur-Serre, Crépy, Crézancy, Croix-Fonsomme, Crouttes-sur-Marne, Crouy, Cuffies, Cuirieux, Cuiry-Housse, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuiry-lès-Iviers, Cuissy-et-Geny, Cuisyen-Almont, Cutry, Cys-la-Commune, Dagny-Lambercy, Dallon, Dammard, Dampleux, Danizy, Dercy, Deuillet, Dhuizel, DhuysetMorin-en-Brie, Dizy-le-Gros, Dohis, Dolignon, Dommiers, Domptin, Dravegny, Droizy, Ebouleau, Epagny, Eparcy, Epaux-Bézu, Epieds, Eppes, Erlon, Essigny-le-Grand, Essigny-le-Petit, Essises, Etampes-sur-Marne, Etaves-et-Bocquiaux, Etouvelles, Etrépilly, Etreux, Evergnicourt, Faucoucourt, Faverolles, Fayet, Fère-en-Tardenois, Festieux, Fieulaine, Filain, Flavigny-le-Grand-et-Beaurain, Flavy-le-Martel, Fleury, Folembay, Fonsomme, Fontaine-lès-Clercs, Fontaine-Notre-Dame, Fontaine-Uterte, Fontenoy, Fossoy, Fourdrain, Francilly-Selency, Franqueville, Fresnes, Fresnes-en-Tardenois, Fresnoy-le-Grand, Fressancourt, Frières-Faillouël, Froidmont-Cohartille, Gandelu, Gauchy, Gercy, Gibercourt, Gizy, Gland, Goudelancourt-lès-Berrieux, Goudelancourt-lès-Pierrepont, Goussancourt, Grand-Rozoy, Grand-Verly, Grandlup-et-Fay, Grandrieux, Gricourt, Grisolles, Gronard, Grougis, Grugies, Guignicourt, Guise, Guny, Guyencourt, Hannapes, Happencourt, Haramont, Harcigny, Harly, Hartennes-et-Taux, Hary, Hautevesnes, Hauteville, Hinacourt, Holnon, Homblières, Houry, Housset, Iron, Itancourt, Iviers, Jaulgonne, Jeantes, Joncourt, Jouaignes, Jumencourt, Jumigny, Jussy, Juvigny, Juvincourt-et-Damary, L'Epine-aux-Bois, La Chapelle-sur-Chézy, La Croix-sur-Ourcq, La Fère, La Ferté-Chevresis, La Ferté-Milon, La Malmaison, La Neuville-Bosmont, La Neuville-en-Beine, La Neuville-Housset, La Selve, La Vallée-au-Blé, La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert, Laffaux, Landifay-et-Bertaignemont, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Landricourt, Laniscourt, Laon, Lappion, Largny-sur-Automne, Latilly, Launoy, Laval-en-Laonnois, Laversine, Le Charmel, Le Hérie-la-Viéville, Le Plessier-Huleu, Le Sourd, Le Thuel, Le haucourt, Lemé, Les Autels, Les Septvallons, Lesdins, Lesges, Lesquielles-Saint-Germain, Leuilly-sous-Coucy, Leury, Leuze, Levergies, Lhuys, Licy-Clignon, Lierval, Liesse-Notre-Dame, Liez, Limé, Lislet, Lizy, Logny-lès-Aubenton, Longpont, Lor, Louâtre, Loupeigne, Lucy-le-Bocage, Lugny, Ly-Fontaine, Maast-et-Violaine, Mâhecourt, Macogny, Macquigny, Magny-la-Fosse, Maizy, Mânicamp, Marchais, Marcy, Marcy-sous-Marle, Marest-Dampcourt, Mareuil-en-Dôle, Marfontaine, Margival, Marigny-en-Orxois, Marizy-Saint-Mard, Marizy-Sainte-Geneviève, Marle, Martigny, Martigny-Courpierre, Mauregny-en-Haye, Mayot, Mennessis, Menneville, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Mesbrecourt-Richencourt, Mesnil-Saint-Laurent, Meurival, Mézières-sur-Oise, Mézy-Moulins, Missy-aux-Bois, Missy-lès-Pierrepont, Missy-sur-Aisne, Moy-de-l'Aisne, Molinchart, Monampteuil, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy, Monceau-le-Waast, Monceau-lès-Leups, Monceau-sur-Oise, Monnes, Mons-en-Laonnois, Mont-d'Origny, Mont-Notre-Dame, Mont-Saint-Jean, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Père, Montaigu, Montbavin, Montchâlons, Montcornet, Montescourt-Lizerolles, Montfaucon, Montgobert, Montgru-Saint-Hilaire, Monthenault, Monthiers, Monthurel, Montigny-en-Arrouaise, Montigny-l'Allier, Montigny-le-Franc, Montigny-Lengrain, Montigny-lès-Condé, Montigny-sous-Marle, Montigny-sur-Crécy, Montlevon, Montloué, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Morgny-en-Thiérache, Morsain, Mortefontaine, Mortiers, Moulins, Moussy-Verneuil, Muret-et-Crouttes, Muscourt, Nampcelles-la-Cour, Nanteuil-sous-Muret, Nanteuil-la-Fosse, Nanteuil-Notre-Dame, Nesles-la-Montagne, Neufchâtel-sur-Aisne, Neuffieux, Neuilly-Saint-Front, Neuville-Saint-Amand, Neuville-sur-Ailette, Neuville-sur-Margival, Neuville, Nizy-le-Comte, Nogent-l'Artaud, Nogentel, Noircourt, Noroy-sur-Ourcq, Novion-le-Catillon, Novion-le-Comte, Nouvion-le-Vineux, Nouvron-Vingré, Noyales, Noyant-et-Aconin, Œuilly, Oignes, Oigny-en-Valois, Omissy, Orainville, Orgeval, Origny-Sainte-Benoite, Osly-Courtil, Ostel, Oulches-la-Vallée-Foulon, Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château, Paars, Paissy, Pancy-Courtecon, Parcy-et-Tigny, Parfondeval, Parfondru, Pargnan, Pargny-Filain, Pargny-la-Dhuys, Pargny-les-Bois, Parpeville, Pasly, Passyen-Valois, Passy-sur-Marne, Pavant, Pernant, Petit-Verly, Pierremande, Pierrepont, Pignicourt, Pinon, Pleine-Selve, Ploisy, Plomion, Ployart-et-Vaurseine, Pommiers, Pont-Arcy, Pont-Saint-Mard, Pontavert, Pouilly-sur-Serre, Prémontré, Presles-et-Boves, Presles-et-Thierry, Priez, Prisces, Proisy, Proix, Prouvais, Provilleux-et-Plesnoy, Puiseux-en-Retz, Puisieux-et-Clanlieu, Quierzy. Quincv-Basse. Quincv-sous-le-Mont. Raillimont. Reanv. Re-

maucourt, Remies, Remigny, Renansart, Renneval, Résigny, Ressons-le-Long, Reuilly-Sauvigny, Ribemont, Rocourt-Saint-Martin, Rogécourt, Rogny, Romeny-sur-Marne, Romery, Ronchères, Roucy, Rougeries, Roupy, Rouvroy, Rouvroy-sur-Serre, Royaucourt-et-Chailvet, Rozet-Saint-Albin, Rozières-sur-Crise, Rozoy-Belleville, Rozoy-sur-Serre, Saconin-et-Breuil, Sains-Richaumont, Saint-Aubin, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Saint-Clément, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Saint-Eugène, Saint-Genoulph, Saint-Gobain, Saint-Gobert, Saint-Mard, Saint-Michel, Saint-Nicolas-aux-Bois, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Pierre-lès-Franqueville, Saint-Pierremont, Saint-Quentin, Saint-Rémy-Blanzy, Saint-Simon, Saint-Thibaut, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Sainte-Geneviève, Sainte-Preuve, Samoussy, Sancy-les-Cheminots, Saponay, Saulchery, Savy, Seboncourt, Selens, Septmonts, Septvaux, Sequehart, Seraucourt-le-Grand, Serches, Sergy, Seringes-et-Nesles, Sermoise, Servais, Serval, Séry-lès-Mézières, Silly-la-Poterie, Sinceny, Sissonne, Sissy, Soissons, Soize, Sommelans, Sons-et-Ronchères, Soucy, Soupir, Surfontaine, Suzy, Taillefontaine, Tannières, Tartiers, Tavaux-et-Pontséricourt, Tergnier, Terny-Sorny, Thenailles, Thenelles, Thiernu, Torcy-en-Valois, Toulis-et-Attencourt, Travecy, Trélou-sur-Marne, Troësnes, Trosly-Loire, Trucy, Tupigny, Ugny-le-Gay, Urcel, Urvillers, Vadencourt, Vailly-sur-Aisne, Vallées en Champagne, Variscourt, Vassens, Vasseny, Vassogne, Vaucelles-et-Beffecourt, Vaudesson, Vauxaillon, Vauxbuin, Vauxrezis, Vauxtin, Vendeuil, Vendières, Vendresse-Beaulne, Vénérolles, Venizel, Verdilly, Verneuil-sous-Coucy, Verneuil-sur-Serre, Versigny, Vesles-et-Caumont, Veslud, Veully-la-Poterie, Vézaponin, Vézilly, Vic-sur-Aisne, Vichel-Nanteuil, Viel-Arcy, Viels-Maisons, Vierzy, Vifort, Vigneux-Hocquet, Ville-Savoie, Villemontoire, Villeneuve-Saint-Germain, Villeneuve-sur-Fère, Villequier-Aumont, Villers-Agron-Aiguizy, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon, Villers-le-Sec, Villers-lès-Guise, Villers-sur-Fère, Villiers-Saint-Denis, Vincy-Reuil-et-Magny, Viry-Nouveau, Vivaise, Vivières, Voharies, Vorges, Voulpaix, Voyenne, Vregny, Vuillery, Watigny, Wiège-Faty, Wissignicourt.